

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 13 janvier 2025 à 18 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-25-01-001

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-25-01-002

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

D'approuver l'ordre du jour avec la modification suivante :

Ajout du point 8.1 Vente d'un effet désaffecté - Camion Ford F250 année 2011 du Service de la sécurité incendie

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-25-01-003

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DU
19 DÉCEMBRE 2024**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal des séances tenues le 19 décembre 2024, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

D'approuver le procès-verbal des séances du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenues le 19 décembre 2024.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-25-01-004

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-26-3 RELATIF À LA
TARIFICATION DES SERVICES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONT-
LAURIER**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro A-26-3 intitulé *Règlement pour modifier le paragraphe 1 de l'article 1 du règlement numéro A-26 relatif à la tarification des services de l'Agglomération de Mont-Laurier* a été présenté et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement numéro A-26-3, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-25-01-005

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-87 POUR DÉCRÉTER LES
QUOTES-PARTS LIÉES À L'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER
POUR L'ANNÉE 2025**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro A-87 intitulé *Règlement pour décréter les quotes-parts liées à l'Agglomération de Mont-Laurier pour l'année 2025* a été présenté et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement numéro A-87, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-25-01-006

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-88 POUR FIXER LE MONTANT QUE L'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER VEUT DÉPENSER À DES FINS INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro A-88 intitulé *Règlement pour fixer le montant que l'Agglomération de Mont-Laurier veut dépenser à des fins industrielles pour l'année 2025* a été présenté et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement numéro A-88, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-25-01-007

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024 RÉVISÉES AU 29 NOVEMBRE 2024 ET PARTICIPATION AU DÉFICIT D'OPÉRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES HAUTES-LAURENTIDES

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport d'approbation des prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides par la Société d'habitation du Québec pour l'année 2024 en date du 29 novembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, d'accepter le dépôt des rapports d'approbation budgétaire de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides tel que présenté par la Société d'habitation du Québec pour l'année 2024;

D'accepter de participer à la hauteur de 10 % du déficit d'opération de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides en proportion des habitations sur le territoire de la Ville.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-25-01-008

AVANCE À TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT la confirmation de la participation de l'Agglomération au service de transport adapté aux personnes handicapées pour l'année 2025, sous réserve de l'acceptation du budget par le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

EN CONSÉQUENCE, de verser à Transport adapté et collectif d'Antoine-Labelle une avance mensuelle de 5 500 \$ à partir du mois de janvier, et ce, jusqu'à l'approbation par ledit ministère du budget d'opération 2025.

D'autoriser la trésorière à procéder audits paiements et à effectuer les ajustements nécessaires lorsque les sommes approuvées par le ministère pour 2025 seront connues.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-25-01-009

CHANGEMENT DE RAISON SOCIALE DE SERVICES DE SÉCURITÉ ADT CANADA INC.

CONSIDÉRANT l'avis reçu le 6 janvier 2025 à l'effet que Services de sécurité ADT Canada Inc. changera sa raison sociale à compter du 1^{er} janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE, de modifier les résolutions octroyant divers contrats à Services de sécurité ADT Canada Inc. pour la firme TELUS Communications Inc. et de permettre les paiements de ces contrats à TELUS Communications Inc. à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear,
Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

A-25-01-010

**VENTE D'UN EFFET DÉSAFFECTÉ - CAMION FORD F250 ANNÉE
2011 DU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT qu'aucune offre n'a été faite lors de l'encan inversé tenu le 4 décembre 2024 pour la vente du camion Ford F250, année 2011 du Service de la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que Vincent Véhicules d'occasion inc. est intéressée à en faire l'acquisition et que son offre est acceptable;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la vente du camion Ford F250, année 2011, numéro série 1FT7W2B68CEA00135 du Service de la sécurité incendie à Vincent Véhicules d'occasion inc., au montant de 4 000 \$ plus les taxes applicables.

Le camion est vendu tel que vu, sans aucune garantie et aux risques et périls de l'acheteur.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear,
Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-25-01-011

LEVÉE DE LA SÉANCE

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur : Claudie Lacelle, Émilie Tessier, Véronie Whear,
Yves Desjardins, Suzanne Parisé, Luc Diotte

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire